

Maintien salaire redressement judiciare

Par moon06, le 22/02/2015 à 08:57

bonjour je suis employée depuis le 21/05/2001 et depuis le 10 février dernier mon entreprise est en redressement judiciaire et je suis en arrêt pour maladie depuis le 16 février 2015. Je suis salariée ETAM et j'ai le maintien de mon salaire, je souhaite savoir si ce maintien va être honoré par le mandataire judiciaire car il y a l'intervention de l'AGS.

Par P.M., le 22/02/2015 à 11:25

Bonjour,

Si aucun organisme de prévoyance n'intervient, les salaires sont gatantis dans les conditions exposées dans ce dossier...